



N° **1308** /CAB.P/PRMP/2025 **2423**

Conakry, le **27 JUIN 2025**

Section 0. Avis d'Appel d'offres (AAO)
Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification
Avis d'Appel d'offres Ouvert National
Primature
DAO N° 05/CAB.P/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans les journaux : LA TRIBUNE, L'OBSERVATEUR, LE REVEIL, les sites web de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de la Primature le 3 février 2025.
2. La Primature a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2025 des fonds, afin de financer des prestations courantes, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux frais d'entretien des matériels informatiques. Les services seront effectués à la Primature sis à Conakry, Boulbinet Palais de la Colombe, BP : 5141 dans un délai de trente (30) jours.
3. La Primature sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services en lot unique ci-dessous :
Frais d'entretien des matériels informatiques en faveur de la Primature ;
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 22, 23 et suivants du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Primature : la Personne Responsable des Marchés Publics et des Partenariats Public-Privé (PRMP) Mahamadou KABA/Tél. 622 07 70 40 mahamoudou.kaba@primature.gov.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : Boulbinet Palais de la Colombe BP : 5141 Bureau de la PRMP/Primature, (1^{er} étage) du lundi au vendredi de 08 h à 17 h 00 mn.
6. Les exigences en matière de qualification sont : (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).
7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du code des marchés publics (**Sans objet**).
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Primature/Bureau de la PRMP, Tél. 622 07 70 40 mahamoudou.kaba@primature.gov.gn à compter du 30 juin 2025 contre un paiement non remboursable de Cinq cent mille (500 000 GNF) francs guinéens.



Le paiement se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de la manière suivante :

- ✓ 50% au compte receveur du Trésor public sous le N° : 4111071 ;
- ✓ 30% au compte receveur de l'ARMP sous le N° : 2011000407.
- ✓ 20% au compte de la PRMP (Bureau du billeteur de la Primature au 2^{ème} étage.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais par courrier physique ou électronique.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Primature/Bureau de la PRMP (1^{er} étage) du lundi au vendredi de 8h à 17h au plus tard le 29 juillet 2025 à 10h 30mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un (1) observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à la même adresse citée ci-dessus le 29 juillet 2025 à 11 h 00.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal au minimum à **3 300 000 GNF** du montant de l'offres. Cette garantie demeure valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

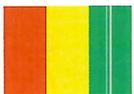
Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite de soumission.

10. La législation régissant l'appel d'offres.

La Cheffe de Cabinet



Mme Fanta KEITA



Palais de la Colombe – Boulevard du Commerce – Boulbinet – Kaloum DA 007
BP : 5141 Conakry République de Guinée. Tel: (+224) 610 101 040
Email : secretariat.particulierpm@primature.gov.gn – www.primature.gov.gn

